



ENGAGEMENT MANAGER : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes manager dans l'entreprise et vous pouvez être amené (e) à recruter des nouveaux salariés. Le Service des Ressources Humaines vous accompagnera dans vos démarches néanmoins, nous attirons votre attention sur l'engagement qui doit être le vôtre dans la lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche.

Par ce document, **vous vous engagez à n'exercer aucune discrimination directe ou indirecte lors de l'embauche d'un individu** en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle ou identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, ou de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue.

Ce principe de non discrimination reste valable tout au long de la carrière du collaborateur recruté. Toutes les mesures doivent être prises pour lutter, à capacité professionnelle égale d'un salarié, contre toute discrimination directe ou indirecte en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, ou de mutation.

Pour compléter le présent engagement, nous vous invitons à prendre connaissance :

- des dispositions de notre règlement intérieur et notamment le chapitre V qui fait référence aux principes de conduite éthique en vigueur dans l'entreprise.
- Des dispositions de notre accord égalité hommes- femmes
- De l'engagement manager en matière de préservation de la santé et sécurité des personnes.

En vous remerciant de votre engagement pour porter les valeurs de notre entreprise, le service des Ressources Humaines est à votre disposition pour toutes questions sur ces points.

Fait à la Roche sur Yon, le 1^{er} novembre 2021
La Direction CAVAC